LA RÉDACTION DU MONDE N'A PAS PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DE CE SUPPLÉMENT. POUR TOUTE INFORMATION : INFO@MEDIATHEME.FR

Remplacement de la taxe professionnelle : un enjeu considérable

Entretien avec Charles-Eric Lemaignen.

PAGE IV

Les défis posés par le Grenelle de l'environnement

Le rôle central des Communautés.

PAGE VI

Mobilisation des territoires pour limiter l'impact de la crise

Des réponses locales synonymes de croissance.

PAGE VII

Les cahiers de la compétitivité

(PUBLICITE)

spécial Intercommunalité

Réformera, mais réformera quand ? Annoncée pour le printemps, puis repoussée à l'été, la présentation du projet de loi de réforme des collectivités territoriales va finalement être examinée fin octobre devant le Conseil des ministres. Quant à son examen devant le Parlement, il ne devrait débuter au mieux qu'à la fin de l'année, mais dans la foulée de l'examen du projet de loi de finances pour 2010. Et si l'on peut tabler, avec le plus grand optimisme, sur un vote du texte d'ici l'été prochain, l'adoption définitive du projet de loi de réforme des collectivités territoriales ne devrait pas intervenir avant… l'automne de l'année prochaine ! Mais, au-delà de ces reports, c'est le fond même du texte qui semble perdre de sa substance.

Solide consensus autour de l'intercommunalité

Clarification des compétences et volet institutionnel du Grand Paris reportées *sine die,* ambitions sur le statut des métropoles revues à la baisse, fusion de régions et de départements laissée au volontariat… Les propositions initiales du Comité pour la réforme des collectivités territoriales, dit comité Balladur, perdent en contenu jour après jour. Car même s'il suscite la production de rapports fournis ou de propositions bien à-propos, la refonte de l'organisation territoriale se heurte aux résistances institutionnelles et aux états de fait, sans parler de la complexité inhérente du sujet. Loin de le simplifier, la révision constitutionnelle de 2003 – qui a acté le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales – a plutôt contribué à rétrécir l'étendue des possibilités. De fait, dans la réforme à venir, seul le volet consacré à l'intercommunalité semble résister aux débats et proposer des espoirs d'évolution.

Les élus plaident pour une réforme rapide

Alors qu'il y a quatre ans, un rapport de la Cour des comptes faisait état de *« l'inachèvement »* du maillage intercommunal, le projet de réforme a pour lui de fédérer un consensus ferme, tant auprès des élus que des formations politiques. Une base solide nécessaire quand on veut déplacer les lignes de la gestion publique locale.

Constituant le volet principal de l'avant-projet de loi de réforme des collectivités locales (près de 70 % des articles), l'intercommunalité n'en est pas pour autant le volet le plus connu. Et pourtant ! 56,4 millions de Français, soit 89,3 % de la population, sont directement concernés par cette question. Trop technique, trop consensuel, le projet enflamme moins les médias que ceux sur le mode d'élection des conseillers territoriaux ou la fusion de régions. Quant à son volet sur l'intercommunalité, il est lié à des dispositions très contestées en instance d'arbitrage. Du coup, les élus craignent que le chantier ne s'enlise et que leur échappe la première partie de leurs mandats locaux pour concrétiser leurs mesures.

Il y a un an, lors de la convention annuelle de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) à Montpellier, les élus avaient plaidé pour un engagement rapide des réformes. L'AdCF a ainsi demandé à plusieurs reprises un examen prioritaire du volet intercommunal de la réforme des collectivités pour l'isoler des polémiques anticipées sur les autres volets de la réforme.

Des changements, mais pas à n'importe quel prix !

Un an plus tard, et alors que s'ouvre la 20e convention nationale de l'AdCF à Chambéry, les élus ont à nouveau l'occasion de dresser le bilan d'une année de réflexions et de concertation, et de voir si le temps passé ne l'a pas été en vain. Une rencontre qui intervient alors que l'actualité législative bât son plein (réforme des collectivités, réformes de la fiscalité locale, Grenelle 2…), et qui permettra à l'ensemble des acteurs de la Communauté de rappeler ce qui doit changer. La nécessité de réformes ne saurait justifier les fausses bonnes idées.

FRANÇOIS PERRIN ■

Editorial

Ensemble !

En moins de vingt ans, 93 % de nos municipalités ont fait le choix de se regrouper. En mettant en commun leurs ressources, qu'elles soient financières, décisionnelles, humaines et d'infrastructures, elles ont créé des solidarités et des synergies dont les retombées ont participé à la réduction des fractures. Fracture territoriale d'abord, car les Communautés ont recréé et renforcé le lien entre les espaces urbains, périphériques et ruraux. Fracture sociétale ensuite, en assurant au plus près des réalités du terrain l'amélioration et la continuité des services urbains, dans les transports, l'habitat, l'assainissement ou la protection de l'environnement… Des compétences stratégiques qui nécessitent une vision au long cours et des capacités d'investissement conséquentes pour les élus. Des élus qui ont poussé le Parlement à réexaminer le mécanisme de compensation qui sera mis en place en remplacement de la taxe professionnelle, dès l'an prochain. En réclamant à juste titre une part plus importante du nouvel impôt, ils veulent aussi anticiper la réforme des collectivités locales. Bientôt dotés de compétences élargies, gageons qu'ils soient entendus pour préparer aujourd'hui l'avenir de leurs territoires.

FRANCK HAUFRECHT ■

« Quelle intercommunalité voulons-nous construire à l'horizon 2014 ? »

ENTRETIEN

Maire de Rennes et président de la communauté d'agglomération Rennes Métropole, Daniel Delaveau est également le président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF). A l'occasion de la 20e édition de sa convention nationale, il revient sur les défis actuels et futurs auxquels l'intercommunalité devra répondre.

Les 1er et 2 octobre prochains, Chambéry accueillera la 20e convention nationale de l'intercommunalité. Quels sont les objectifs prioritaires des élus intercommunaux alors que s'esquisse une nouvelle architecture des pouvoirs locaux ?

Quelle intercommunalité voulons-nous construire à l'horizon 2014 ? C'est, en filigrane, le thème retenu pour cette 20e convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF). Intitulée « Communes-Communautés : ce qui va changer, ce qui doit changer », elle a pour objectif de permettre aux élus intercommunaux d'anticiper les changements législatifs à venir tout en rappelant leurs propositions à la veille des discussions parlementaires. L'AdCF souhaite que ces textes consacrent pleinement le « fait intercommunal ». Elle demande d'une part l'achèvement de la carte de l'intercommunalité, mais également son optimisation à travers l'amélioration des périmètres actuels. A ce jour, 93% des communes ont déjà rejoint une intercommunalité. Nous ne sommes pas loin du compte. En revanche, nous avons tous conscience des progrès qui restent à faire pour que nos communautés de communes ou d'agglomération correspondent au mieux à nos bassins de vie.

L'AdCF formule également un certain nombre de propositions pour renforcer les compétences des intercommunalités et faciliter leur exercice. Des clarifications restent à faire, parfois avec les communes, mais aussi avec les autres collectivités, voire avec l'Etat. Nous pensons notamment que l'intercommunalité devrait avoir un rôle renforcé dans l'urbanisme. Enfin, nous estimons que, à partir de 2014, les assemblées intercommunales devront être composées de membres directement élus par les citoyens lors des élections municipales.

Les axes des projets de réforme actuels vont-ils en ce sens ?

Oui, ce dont nous nous félicitons. Nous formulons néanmoins des observations sur leurs modalités de mise en œuvre. Sur le plan financier notamment, la préoccupation prioritaire des élus intercommunaux concerne le remplacement de la taxe professionnelle. En effet, l'intercommunalité est devenue totalement dépendante de cet impôt et, de fait, de ce qui le remplacera. Nous demandons le maintien d'un lien fort entre entreprises et territoires. Une part importante du nouvel impôt économique local actuellement en réflexion doit revenir à l'intercommunalité. Toute autre solution aurait des conséquences graves.

Maintes fois reportée, la présentation du projet de réforme des collectivités territoriales devrait finalement débuter à la fin de cet automne. L'adoption du volet consacré à l'intercommunalité ne risque-t-elle pas de pâtir d'autres dispositions, largement plus contestées ?

Nous déplorons en effet les reports successifs de l'examen par le conseil des ministres, puis par le Parlement, des dispositions qui nous concernent. Le secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités locales, Alain Marleix, avait d'ailleurs déjà proposé un projet de texte en ce sens l'an passé. Du retard a été pris en raison de l'engagement d'une réflexion d'ensemble sur notre organisation territoriale dans le cadre du comité Balladur.

Nous en avons compris la logique mais nous souhaiterions maintenant avancer. Nous sommes persuadés que les orientations relatives à l'intercommunalité font, sur l'essentiel, consensus. Nous ne voudrions pas qu'elles soient freinées par les débats relatifs à des sujets plus conflictuels, comme les modes d'élection des futurs conseillers territoriaux. Notre demande est d'autant plus légitime que plusieurs volets de la réforme proposée par Edouard Balladur semblent différés, revus à la baisse voire abandonnés. Les dispositions relatives à l'intercommunalité font partie des plus solides et des plus attendues. Le moment est venu d'agir.

Daniel Delaveau.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JULIE BRUYÈRE ■

LES CAHIERS DE LA COMPÉTITIVITÉ, datés du 1er Octobre 2009, **sont édités par l'Agence Média Thème, en partenariat avec avec l'Assemblée des communautés de France (AdCF)**

Directeur de la rédaction : Franck Haufrecht – Rédactrice en chef : Elodie Toustou-Chelidze – Rédacteurs en chefs adjoints : Jean-Pierre Gruest, Angèle Laisné – Chef de rubrique : Christian Jacques. Ont participé à la rédaction de ce numéro : Maxime Bermond, Fanny Bijaoui, Julie Bruyère, Ophélie Colas des Francs, Katja Epelbaum, Eric Hiller, Perrine Jusart, Valérie Lachenaud, Anne Lejeune-Lorenzini, Anaïs Paulay, François Perrin, Carole Soussan. Secrétaire de rédaction : Vera Senesi – Studio graphique : David Garino, Ingrid Lhande – Directeur de la stratégie : Deror Sultan – Service administratif : Anne-Marie Duron – Responsables d'édition : Frédéric Thabet, Laurent Yvon – Responsable des relations extérieures : Marie de Bayser – Média Thème : 92, boulevard Victor-Hugo - 92110 CLICHY - Tél. : 01 70 15 03 11 – www.mediatheme.fr – Contact : info@mediatheme.fr **(La rédaction du Monde n'a pas participé à la réalisation de ce supplément)**

(PUBLICITE)

Qu'est-ce que l'intercommunalité ?

DÉCRYPTAGE

Syndicats techniques, districts, puis communautés de communes, d'agglomération, urbaines... ces regroupements à l'échelle locale n'ont cessé d'évoluer. Leurs intérêts ? Favoriser les échanges économiques et humains. Retour sur les étapes décisives de l'intercommunalité.

Garantissant une proximité réelle à l'action publique, les 36 782 municipalités françaises représentent à elles seules 30 % des communes de l'Union européenne. Mais cette fragmentation limite leurs capacités d'intervention individuelles. C'est pour pallier ces difficultés structurelles que, dès la fin du XIXe siècle, les premières formes d'intercommunalités – des syndicats techniques – permettent aux communes de s'associer pour répondre aux besoins d'équipement du territoire (électrification, adduction d'eau, assainissement, voirie, etc.).

Au début de la Ve République, des formules institutionnelles plus ambitieuses et plus intégrées voient le jour pour accompagner le processus d'urbanisation. Districts (dès 1959) et communautés urbaines, créées à partir de 1966 dans les « métropoles d'équilibre », contribuent à l'aménagement du territoire et à l'organisation des services publics locaux modernes. Mais, malgré leur utilité, ces groupements intercommunaux demeurent peu nombreux : moins de 250 en 1992, dix ans après les premières lois de décentralisation.

C'était sans compter la complexification croissante de la gestion publique locale, tant en milieu urbain que rural. Pour y faire face, les pouvoirs publics nationaux envisagent alors de redynamiser les regroupements intercommunaux, sur le fondement du volontariat et de l'incitation. Ils proposent alors la formule de la « communauté de communes », plus particulièrement destinée à l'espace rural et aux bassins de vie des petites villes. Rencontrant un succès immédiat, la loi du 6 février 1992 a permis à plus de mille communautés de communes de se créer dans les cinq premières années d'application du texte. Les Communautés ont commencé à remplacer les syndicats, même si ceux-ci demeurent encore nombreux (15 688 en 2009).

Trois catégories de Communautés

En 1999, la loi Chevènement sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale a cherché à amplifier le mouvement et à l'étendre aux espaces urbains en créant une nouvelle catégorie juridique dédiée : la communauté d'agglomération, dont l'essor spectaculaire résulte de la transformation d'anciennes structures (districts, syndicats d'agglomération nouvelle...) ou de créations *ex nihilo*.

Depuis 1999, l'intercommunalité se déploie donc sous la forme de trois catégories de Communautés :

• la communauté de communes (moins de 50 000 habitants), dont les compétences obligatoires sont l'aménagement de l'espace et le développement économique ;

• la communauté d'agglomération (rassemblant au moins 50 000 habitants autour d'une ville centre de plus de 15 000 habitants). Outre le développement économique et l'aménagement de l'espace, ses compétences obligatoires sont étendues aux transports collectifs urbains, à l'équilibre social de l'habitat et à la politique de la ville ;

• la communauté urbaine (statut désormais réservé aux agglomérations de plus de 500 000 habitants) qui, de par la loi, exerce des compétences supplémentaires : urbanisme, voirie, parcs de stationnement, valorisation des déchets, de l'eau, de l'assainissement, cimetières, abattoirs et marchés d'intérêt national.

MAXIME BERMOND ■

La France intercommunale en 2009

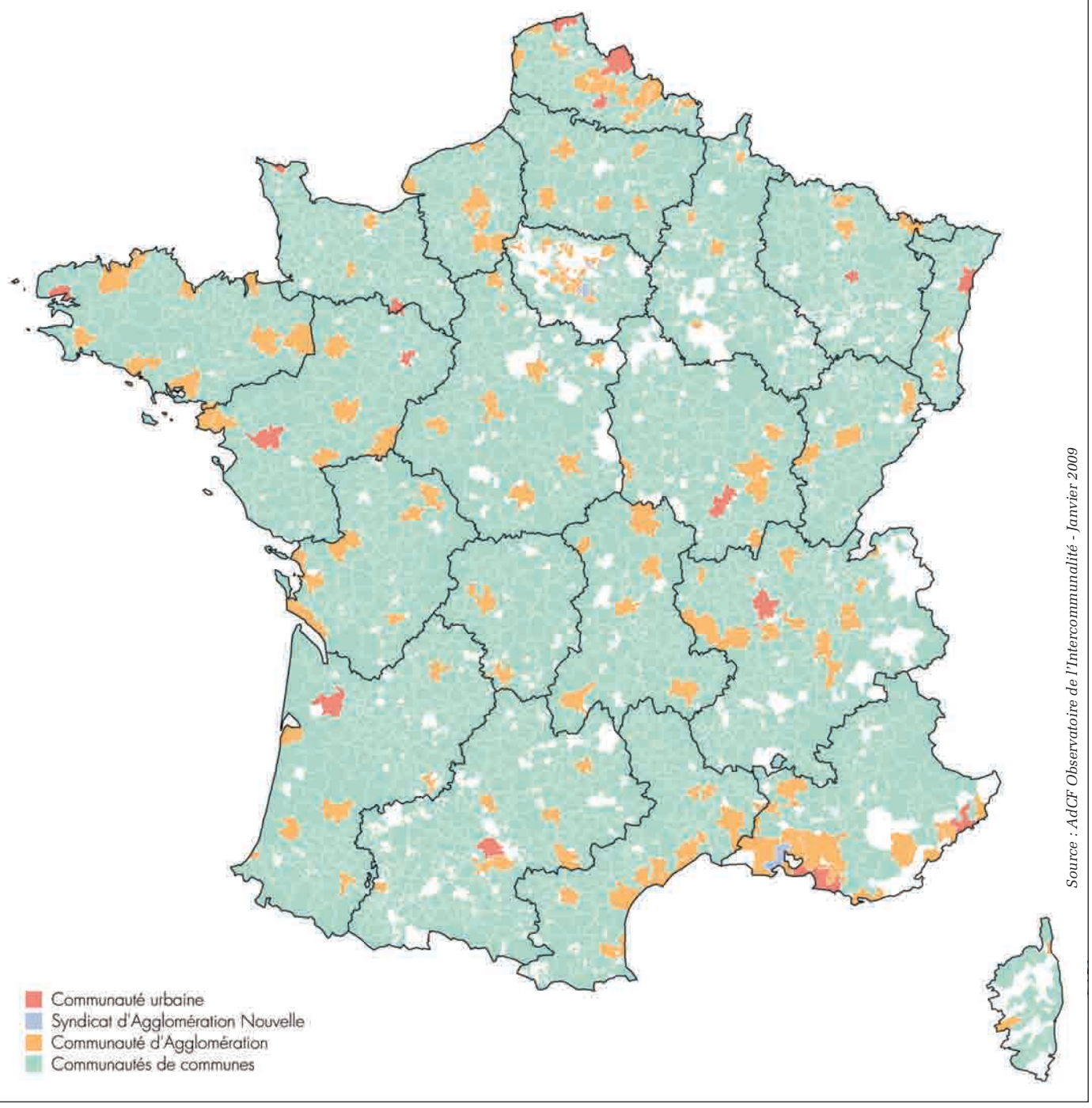

Source : AdCF Observatoire de l'Intercommunalité - Janvier 2009

Institutions intercommunales, mode d'emploi

Une Communauté est créée par délibération concordante des communes selon des règles de majorité qualifiée. Depuis 1999, son périmètre doit respecter un principe de continuité territoriale. Une commune ne peut appartenir qu'à une seule Communauté.

Les Communautés ont la qualité d'établissements publics territoriaux et sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Leur organisation interne est proche de celle des collectivités territoriales : un organe délibérant, un exécutif, un bureau. Elles votent et exécutent leur propre budget. Les Communautés sont tenues d'exercer des compétences obligatoires définies par la loi, ainsi qu'un certain nombre de compétences dites « optionnelles » qu'elles précisent dans des statuts au moment de leur création.

Pour assurer leur financement, elles sont dotées d'une fiscalité propre qui peut être additionnelle aux taxes perçues par les communes ou prendre la forme de la taxe professionnelle unique (TPU), auquel cas les communes membres ne la perçoivent plus.

En tant qu'établissements publics, les Communautés disposent de compétences spécialisées. Au nom du principe d'exclusivité, le transfert de compétences à la Communauté dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine de compétence transférée.

Répartition et désignation des conseillers communautaires

Les statuts de la Communauté précisent également la répartition entre communes des sièges au sein de son assemblée délibérante (le conseil communautaire). Deux principes doivent être respectés :

- chaque commune doit disposer au moins d'un délégué ;
- aucune commune ne peut, à elle seule, détenir plus de la moitié des sièges du conseil communautaire.

Les conseillers communautaires sont aujourd'hui désignés par les conseils municipaux en leur sein. Le comité Balladur a proposé leur élection directe, par les citoyens, sur les listes municipales en 2014.

M. B. ■

« Les contrats d'agglomération permettent de consolider notre politique »

ENGAGEMENT

Comment garantir la mise en place de politiques publiques actives ? La réponse de Jacques Bascou, député-maire de Narbonne, président du Grand Narbonne, communauté d'agglomération.

Quel regard portez-vous sur les vingt propositions du comité de réforme des collectivités locales ?

Elles ne répondent pas à leur nécessaire réforme, car elles accroîtront la confusion, diminueront l'efficacité des politiques publiques et aggraveront les inégalités. Ce n'est pas un hasard si cette réforme viendra après celle de la fiscalité locale qui va conduire rapidement, par le remplacement de la taxe professionnelle, à un étouffement financier des collectivités locales et à un alourdissement de l'impôt des ménages.

Plutôt que de remettre en cause l'autonomie des collectivités et leur liberté d'agir, l'Etat, qui doit être le garant de la solidarité entre les territoires, devrait leur assurer les recettes fiscales nécessaires à la mise en place de politiques publiques actives.

Jacques Bascou. DR

Justement, comment envisagez-vous le renforcement de l'intercommunalité dans l'Aude ?

Les contrats d'agglomération passés avec le département et la région nous permettent de consolider notre politique. La région vient par exemple de s'engager pour une zone de développement économique de plus de 300 hectares entre Narbonne et Béziers ! A cela s'ajoute l'extension sur plus de 150 ha d'une zone déjà existante, à l'ouest de Narbonne. Ces deux zones sont aptes à accueillir l'implantation d'une gare nouvelle sur la future ligne TGV Montpellier-Perpignan. Le tourisme, enfin, ne pourra se renforcer qu'en partenariat avec le département et la région, le Grand Narbonne représentant les deux tiers du littoral audois.

PROPOS RECUEILLIS PAR ERIC HILLER ■

(PUBLICITE)

Une terre d'accueil pour la recherche et le développement

INNOVATION

Dans le Grand Besançon, le développement économique se concrétise par la mise à disposition d'équipements, de services et de compétences. Jean-Louis Fousseret, président du Grand Besançon, rappelle les atouts et les ambitions de sa communauté d'agglomération.

Manuel Debrosse

A Besançon, TEMIS incarne la vitrine du pôle européen des microtechniques.

Quelle est la valeur ajoutée de l'agglomération du Grand Besançon* ?
Depuis les années 1990, nous privilégions et fédérons les synergies entreprises-recherche-formation en offrant des conditions propices à la création et au développement d'activités à fort contenu technologique, prometteuses en perspectives d'avenir pour toute la Franche-Comté. D'ailleurs, l'Etat a reconnu nos atouts en labellisant le pôle de compétitivité Microtechniques. Nous travaillons également avec le pôle de compétitivité Véhicules du Futur et sommes très actifs sur les questions de mobilité et de développement durable. Ainsi, jumelés avec la ville allemande de Fribourg-en-Brisgau, nous tirons partie de toute son expérience de pionnière européenne dans ce domaine.

Quels projets innovants font la force de l'agglomération ?
En dix ans, le Grand Besançon est devenu une terre d'accueil pour la recherche, le développement et l'innovation. A ce titre, la Technopole microtechniques et scientifiques (TEMIS), membre du réseau France Technopoles Entreprises Innovation, constitue aujourd'hui la vitrine du pôle européen des microtechniques. Sur 130 ha, elle rassemble incubateur, pépinière, hôtel et offre un ensemble de services aux entreprises (salles blanches, ateliers-pilotes...). Nous figurons ainsi parmi les cinq centres nationaux de recherche en micro et nanotechnologies. D'ici 2014, TEMIS Sciences, porté par la région Franche-Comté et avec 6 000 m² de laboratoires dédiés, permettra de gagner encore en efficacité et en visibilité internationale.
TEMIS Santé constitue la partie micro-médicale de la technopole. Créée pour les entreprises de télémédecine, du biomédical, des biotechnologies et de l'appareillage médico-chirurgical, elle est adossée au CHU, qui est en cours d'agrandissement. Un CHU dont les laboratoires s'orientent résolument vers l'innovation avec deux centres d'investigation clinique et la mise en œuvre, sous l'impulsion de l'Etablissement français du sang, de l'Institut de bio-ingénierie cellulaire et tissulaire. Soulignons que le CHU accueillera l'Institut fédératif du cancer, pierre angulaire du Cancéropôle Grand Est, qui proposera bientôt 25 000 m² de plateaux techniques, de recherche et de soins.

Comment maximiser l'attractivité du territoire en matière de transport ?
Notre ambition est d'ouvrir notre potentiel au reste de l'Europe. Dans ce cadre, le TGV Rhin-Rhône constituera donc un facteur réel de développement économique pour Besançon. Dès son avènement le 11 décembre 2011, nous serons au centre d'une métropole de plus d'un million d'habitants, entre Dijon et Mulhouse. Modes « doux », grande vitesse et intermodalité témoignent de la modernité d'une ville dont la tradition reste l'excellence au service du développement durable.

PROPOS RECUEILLIS PAR FANNY BIJAOUI ■
*www.grandbesancon.fr

Des actions pour rayonner sur l'agglomération et l'arrière-pays

DÉVELOPPEMENT

« Venez voir, ça change ! », tel est le slogan porté par le maire de Calais, Natacha Bouchart, qui a fait de la promotion du territoire son cheval de bataille.

Calais, avec sa liste impressionnante d'infrastructures de très grande qualité – port, tunnel sous la Manche, aéroport, nœud autoroutier, gare internationale TGV Eurostar – est l'exemple même d'un territoire ouvert à 360°. Avec de tels atouts, cette situation géographique idéale n'a paradoxalement pas assez été exploitée par le passé… aux dépens de la notoriété de Calais. L'effort est donc porté sur la promotion : celle du foncier et des compétences humaines pour accueillir des entreprises, celle du patrimoine et des équipements touristiques pour accueillir les visiteurs et, enfin, celle de la qualité de vie afin d'accueillir de nouveaux habitants.

L'ensemble des acteurs économiques est aujourd'hui réuni autour de l'agence de développement économique Calais Promotion, qui met son expertise au profit de la notoriété du territoire et de l'accueil des investisseurs. Par ailleurs, Calais est soutenu par des partenaires extérieurs dans ses ambitions et ses projets. A commencer par l'Etat qui met en place l'ensemble des dispositifs en faveur de l'entreprenariat via le Fonds national de revitalisation des territoires, mais aussi d'actions issues du plan de relance telle que la rénovation du Beffroi de l'Hôtel de Ville, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Sans oublier la Région qui porte le projet d'extension du Port, « Calais Port 2015 », et de nouvelles infrastructures ferroviaires vers le Benelux. Des projets ambitieux tels que l'excellence territoriale, qui verra l'émergence d'un centre de congrès, sont en cours. Enfin, des équipements innovants et attractifs ont vu le jour, comme la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode, qui a ouvert ses portes en juin 2009. Des efforts considérables pour que, à terme, le développement de Calais rayonne également sur l'agglomération et l'arrière-pays. P. J. ■

DR
Natacha Bouchart.

Un territoire d'ambitions

Devenir un axe majeur de développement économique, telle est l'ambition de la communauté d'agglomération Cap Calaisis. Philippe Blet, son président, en détaille les principaux atouts.

Qu'est-ce qui distingue votre communauté d'agglomération ?
Cap Calaisis rassemble 100 000 habitants dans cinq communes, dont la ville de Calais. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire le tunnel sous la Manche, le deuxième port mondial de voyageurs, deux autoroutes, une gare TGV internationale et une zone commerciale européenne à forte attractivité.

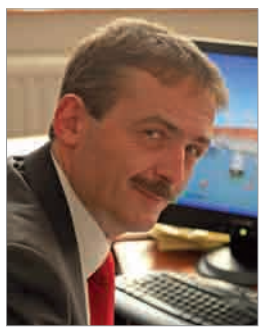
DR
Philippe Blet.

Comment le Calaisis fait-il face aux défis d'aujourd'hui ?
En allant de l'avant, notamment dans le domaine de la santé via la création d'un pôle dédié. Ce dernier va permettre de développer un EPHAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et une clinique psychiatrique, mais aussi d'attirer des sociétés spécialisées et de créer des emplois à forte valeur ajoutée. Le chantier d'un nouvel hôpital vient de démarrer. Il s'agit d'un investissement de 160 millions d'euros.

Quels sont les autres atouts de l'agglomération ?
Avec trois millions de poids lourds qui traversent la Manche chaque année, nous développons un important pôle logistique. Un investissement d'avenir puisque le projet « Calais Port 2015 » prévoit le doublement de la capacité portuaire. Capter une partie des vingt millions de voyageurs transitant tous les ans par Calais s'avère capital pour le développement touristique. Nous comptons d'ailleurs bénéficier des JO en 2012 grâce à notre proximité avec Londres. Notre ambition ? Devenir les champions olympiques de l'accueil !

PROPOS RECUEILLIS PAR P. J. ■

Anticiper la ligne LGV Sud Europe Atlantique

OPPORTUNITÉS

D'ici 2016, le Grand Angoulême va connaître une mutation profonde grâce à la liaison grande vitesse (LGV) et le projet ZAC/Gare qui l'accompagne. Deux chantiers qui, pour Philippe Lavaud, président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, constituent une opportunité unique de développement et de dynamisation de ce territoire.

DR
Philippe Lavaud.

En quoi consiste le projet du Grand Angoulême ?
Il s'agit de la réorganisation complète d'un quartier historique situé entre la gare d'Angoulême et les berges de la Charente, sur un périmètre de plus de 35 hectares ; ce qui représente une surface considérable au sein de l'agglomération. Avec la liaison à grande vitesse dont nous disposerons dès 2016, le Grand Angoulême bénéficiera d'une proximité nouvelle avec Bordeaux et Paris, respectivement à 35 mn et à 1h45. Nous y voyons donc une opportunité exceptionnelle pour le développement de nos activités.

Quelles actions fortes allez-vous engager ?
Première étape en 2013 : la création d'une médiathèque d'agglomération, véritable vitrine de notre filière économique et culturelle de l'image. Autour de cet équipement, nous entendons créer un quartier d'affaires avec un centre des congrès afin de faciliter la diversification économique vers le secteur tertiaire. Il s'agira également de concevoir un éco-quartier attractif pour de nouveaux habitants et de nouvelles activités.

Vous parlez également d'intermodalité, qu'entendez-vous par là ?
Le Grand Angoulême va voir converger en son cœur l'ensemble des moyens de communications : routier, ferroviaire, transports urbains, véhicules « propres »... mais aussi fluvial puisque nous travaillons à mieux intégrer le fleuve Charente dans ce schéma directeur.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE LEJEUNE-LORENZINI ■

« Devenir force de proposition »

SYNERGIE

La communauté d'agglomération Marne et Chantereine traduit dans ses objectifs de développement la volonté de quatre villes d'œuvrer ensemble pour mieux répondre aux besoins des populations et aménager le territoire. Son président, Jean-Jacques Marion, rappelle les projets réalisés et les défis à relever.

DR
Perspective de la future médiathèque, centre de réseau de l'agglomération Marne et Chantereine, à Chelles.

Quelle est votre spécificité ?
Créée en 2005, l'intercommunalité Marne et Chantereine rassemble les villes de Chelles, Vaires-sur-Marne, Courtry et Brou-sur-Chantereine et compte 72 000 habitants. Elle est passée sous le statut de communauté d'agglomération au 1er janvier 2009. Dès l'origine, un conseil participatif a été instauré afin d'associer les habitants et les acteurs locaux aux initiatives et devenir une force de proposition.

Comment l'agglomération s'inscrit-elle dans les enjeux métropolitains ?
Il s'agit de prendre en compte les mutations de notre territoire et de la région Ile-de-France, comme le nécessaire rééquilibrage des activités entre l'Est et l'Ouest de la région parisienne, le développement économique et l'emploi, le développement durable, les transports en commun et l'habitat. D'où l'importance de la création du syndicat Paris-Métropole afin de conserver une maitrise démocratique des choix et orientations des collectivités.

Quels sont les grands projets initiés ?
A Chelles, par exemple, nous créons une médiathèque, centre de réseau de lecture publique, et nous modernisons ou bâtissons des équipements de proximité dans toutes les villes. Nous sommes également porteurs du projet de musée national des transports publics, dont les collections sont déjà accueillies sur le territoire.

PROPOS RECUEILLIS PAR F. B. ■

Des projets ambitieux pour l'emploi

VALORISATION

Illustration parfaite du renouveau de la communauté d'agglomération du Boulonnais, des projets qui viennent remodeler l'espace pour mieux intégrer les zones portuaires et les rives du fleuve Liane, au cœur de la ville.

Situé à proximité de l'Angleterre, au cœur de la Côte d'Opale, région verdoyante et vallonnée à deux heures de Paris, le Boulonnais surprend et séduit qui ne le connaît pas. Une position centrale en Europe, un important réseau de voies de communication (autoroutier, ferroviaire, aérien, maritime)... Autant d'atouts qui placent le territoire à moins de 250 km des grandes capitales européennes.

D'importants moyens sont actuellement déployés pour que le Boulonnais compte parmi les agglomérations les plus dynamiques et attrayantes au nord de Paris. Pour ce faire, un maître mot : la création d'emplois par la valorisation et le développement des atouts du territoire. Au centre du dispositif : Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français et premier centre européen de transformation des produits de la mer, qui arrive à une étape charnière de son évolution. Avec de nombreux projets en cours : valorisation du patrimoine, extension du Centre national de la mer Nausicaá, aménagement de la façade maritime, développement d'une zone d'activités autour de la construction d'un grand stade…

A. L.-L. ■

DR
Tous les projets de l'agglomération sont articulés autour de son fleuve, la Liane.

« Une forte volonté économique, touristique, culturelle et écologique »

Député-maire de Boulogne-sur-Mer, Frédéric Cuvillier explique le projet d'avenir de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), dont il est le président.

Autour de quels axes se construit la CAB du XXIe siècle ?
Notre enjeu est de développer l'économie, l'emploi et l'attractivité de l'agglomération, soutenir la création d'entreprises, l'innovation et l'émergence de nouveaux marchés. Dans ce cadre, nous repensons les espaces, les liaisons entre le port, la ville et le fleuve, la Liane, « colonne vertébrale » traversant l'agglomération. Tous les projets engagés ou à venir vont dans ce sens : aménagement des espaces industrialo-portuaires, développement de la plaisance, requalification de l'entrée de la ville avec quartier d'affaires, commerces et entreprises autour de la création d'un stade.

Quels sont les défis que vous vous êtes lancés ?
Nous travaillons sur la ressource, la transformation, la logistique, l'innovation avec la région, mais aussi avec Aquimer, notre pôle de compétitivité national, et tous les experts, scientifiques et acteurs de la filière. L'objectif : que Boulogne-sur-Mer devienne « l'université de la mer » et conforte sa place de leader sur le secteur de la pêche et la valorisation des produits de la mer. Autre défi : l'importance de la densité de population à Boulogne, jusqu'à dix fois supérieure aux autres villes de même taille. Cette contrainte s'avère une opportunité pour nous obliger à repenser la façon « de vivre la ville », et à être précurseurs en matière d'aménagement urbain et de développement durable.

Avez-vous d'autres ambitions ?
Oui, notamment la valorisation de notre patrimoine et la préservation de nos espaces naturels. Dans ce domaine, le « Nouveau Nausicaá » représente l'un des projets phares, il a vocation à devenir un centre de référence national et international dans la préservation des océans et de notre planète. Un signe fort de l'ambition touristique, culturelle et écologique de l'agglomération boulonnaise.

www.agglo-boulonnais.fr

Publireportage

(PUBLICITE)

« L'enjeu du remplacement de la taxe professionnelle est considérable pour l'avenir de l'intercommunalité »

INTERVIEW

Charles-Eric Lemaignen, président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, anime la commission Finances et Fiscalité de l'Assemblée des Communautés de France.

Le formidable essor connu par l'intercommunalité depuis 1992 s'est traduit par leur rôle croissant dans l'investissement local et la gestion des services publics. Où en est-on aujourd'hui ?

Le volume financier des budgets globaux des communautés de communes, d'agglomération et urbaines est aujourd'hui du même ordre que celui des régions. Leurs dépenses propres atteignaient plus de 25,5 milliards d'euros en 2009. Les intercommunalités exercent un rôle de premier plan dans l'investissement public local, rôle qui ne cesse de s'amplifier.

La progression de leurs investissements a été deux fois plus soutenue que celle des autres collectivités durant le mandat précédent. Elle a pour l'essentiel correspondu aux transferts de compétences opérés des communes vers les communautés.

C'est d'ailleurs souvent l'importance des charges d'investissements qui a conduit à une mutualisation intercommunale des coûts. L'intercommunalité a par exemple permis de répondre à d'importants défis environnementaux et de mise aux normes dans des services tels que l'assainissement, la gestion des déchets, les transports urbains… En milieu rural, l'intercommunalité a également permis de financer des équipements manquants comme les crèches, les maisons de retraite… C'est enfin dans le cadre de l'intercommunalité que s'opère une bonne part du renouvellement des équipements culturels et sportifs, des Zénith en milieu urbain aux médiathèques, des équipements nautiques de nouvelle génération aux salles omnisports ou aux stades. Dans de nombreux territoires, l'intercommunalité permet d'harmoniser le niveau de service rendu et l'accès aux équipements. Même maîtrisé sur le plan financier, cet effort a représenté des coûts.

Confrontée à des charges en forte progression, l'intercommunalité n'est-elle pas particulièrement pénalisée par la suppression de la taxe professionnelle ?

Elle l'est d'autant plus qu'elle est devenue en dix ans la principale bénéficiaire de la TP puisqu'elle perçoit à elle seule 44 % de son produit. C'est, bien sûr, sa principale ressource, elle représente ainsi 94 % de ses recettes fiscales directes. Cela tient au succès rencontré par le système de taxe professionnelle unique (TPU) qui a conduit à une spécialisation fiscale des intercommunalités sur l'impôt économique local. Plus de 1 200 groupements, et notamment les plus peuplés, ont adopté ce régime fiscal. La contrepartie de cette excellente réforme est d'avoir rendu l'intercommunalité très dépendante d'un impôt sans cesse réformé et maintenant condamné. La question est devenue celle de son remplacement par une nouvelle assiette fiscale. Y répondre est d'autant plus urgent que nous n'avons plus aucune visibilité sur nos ressources futures, au-delà de 2010, ce qui complique naturellement, pour les intercommunalités, leurs capacités de programmation des investissements en cette période de relance.

Par quelles ressources demandez-vous que la taxe professionnelle soit remplacée ?

Nous savions que la taxe professionnelle était une morte en sursis dans sa forme ancienne. Les réformes à répétition l'avaient condamnée. Elle était devenue beaucoup trop mal répartie entre les facteurs de production et les types d'activités. Certains secteurs, comme l'industrie, payaient trop alors que d'autres ne payaient plus rien ou très peu, car peu capitalistiques. Surtout, l'impôt était en réalité massivement pris en charge par l'Etat à travers les dégrèvements, ce qui lui a fait perdre sa nature d'impôt local. Il était inéluctable de refonder l'assiette de la taxe. Depuis plusieurs années, l'AdCF et d'autres associations demandaient sa refondation sur la base d'une assiette moderne, corrélée à la création de richesses, c'est-à-dire la valeur ajoutée.

La concertation du printemps a permis de progresser dans cette direction et de mieux identifier les assiettes fiscales de remplacement. Le nouvel impôt économique local, constitué d'une cotisation assise sur une assiette foncière et d'une autre prenant en compte la valeur ajoutée, est une solution équilibrée. En revanche, les associations de maires et de communautés ont unanimement contesté les choix de répartition initialement proposés entre niveaux de collectivités. La part d'impôt économique leur revenant aurait été diminuée par trois, au risque de pénaliser les intercommunalités fortement investies dans l'accueil d'entreprises et le développement économique. A terme, les communes et intercommunalités, responsables de l'affectation des sols, auraient été incitées à privilégier les seules activités résidentielles.

Charles-Eric Lemaignen. DR

Que le débat soit à nouveau ouvert sur ce sujet est une bonne nouvelle. Pour autant, cette réforme est très complexe et beaucoup de sujets resteront à traiter. Sur bien des points, le diable sera dans les détails. La question de la compensation individuelle des collectivités n'est pas réglée. Pas plus que celle de la péréquation entre collectivités. C'est tout notre système fiscal qu'il va falloir repenser. L'intercommunalité est au cœur de cette réforme, elle sera donc très vigilante dans les concertations indispensables à venir.

PROPOS RECUEILLIS PAR JULIE BRUYÈRE

Pour une vision globale des problématiques de logement

GOUVERNANCE

Donner aux intercommunalités les clés des politiques locales du logement, c'est l'un des enjeux du Grenelle 2 de l'environnement, actuellement débattu au Sénat. Explications.

Plus que jamais, se loger constitue une véritable problématique pour de nombreux ménages français. Pour preuve, les quelque 1,2 million de dossiers de demande de logement social actuellement en souffrance. Face à cette crise, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) martèle l'importance de permettre aux intercommunalités d'assurer un rôle d'autorités organisatrices du logement sur leurs territoires. Il est vrai que cette collectivité paraît très bien placée pour coordonner la pluralité des acteurs en présence (Etat, communes, départements, régions, organismes HLM, promoteurs…). Pour Thierry Repentin, sénateur PS de Savoie et vice-président de l'agglomération de Chambéry métropole, l'intercommunalité est celle qui délimite le cadre le plus pertinent pour organiser la vie des Français : *« Les intercommunalités se créent sur les bassins de vie, c'est-à-dire les périmètres sur lesquels nos concitoyens se logent, travaillent, font leurs courses et pratiquent leurs activités de loisirs. »* Une des compétences des intercommunalités est qu'elles peuvent répondre de manière plus efficace aux besoins des entreprises souhaitant s'implanter sur leur territoire, souvent soucieuses des conditions de logement de leurs futurs employés. Ainsi, les aides au logement proposées par les communautés de communes ou d'agglomération peuvent contribuer à la décision d'implantation des entreprises. Le travail au niveau de l'intercommunalité peut donc faire gagner en attractivité un territoire donné.

Assurer l'adéquation entre PLH et PLU

Si les communautés urbaines, d'agglomération et de communes décident actuellement des orientations de la politique du logement, ce n'est pas le cas du droit des sols, qui est encore géré par les communes. De fait, la gouvernance n'est pas encore optimale. Ainsi, les intercommunalités élaborent des programmes locaux de l'habitat (PLH), qui déterminent les besoins des territoires ou les moyens d'aide à la construction. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) se doivent de respecter le PLH sous deux ans mais, une fois élaborés dans les villes et villages, ils sont trop souvent traduits avec des visions communales. Ce qui a parfois pour conséquence l'inadéquation entre le PLH et l'ensemble des PLU.

« Un problème de double langage »

Certains élus attendent du Grenelle 2 qu'il rende encore plus prescriptive l'intercommunalité envers les communes. En tout cas davantage que ce que prévoit l'actuelle loi Molle, qui ne fait pas l'unanimité. Depuis son vote, le sénateur des Yvelines Dominique Braye évoque *« un problème de double langage »* avec certains maires : *« Il est arrivé, à Mantes, que les élus siégeant à la communauté urbaine acceptent le PLH et changent d'avis une fois rentrés dans leur commune, sous prétexte d'une population en opposition. »*

Toutes les intercommunalités n'affichent cependant pas les mêmes besoins. Les situations sont plus tendues en Ile-de-France ou en région PACA que dans la Nièvre, où certains logements sociaux sont vacants. Il existe donc autant de politiques locales de l'habitat à animer que de contextes locaux. Une situation dans laquelle, là encore, l'intercommunalité a un rôle crucial à jouer.

ANAÏS PAULAY

Parce qu'il existe autant de politiques locales de l'habitat à animer que de contextes locaux, l'un des enjeux du Grenelle 2 est de donner aux intercommunalités les clés des politiques locales du logement. DR

Agir en faveur de l'économie durable

RECONVERSION

La communauté urbaine Creusot-Montceau figure parmi les sept collectivités françaises labellisées « Ecoterritoires ». Décryptage avec Jean-Claude Lagrange, son président.

Que recouvre le label Ecoterritoires ?

C'est une démarche volontariste qui nous a déjà aidés à réussir la structuration de notre secteur énergétique avec le pôle de compétitivité nucléaire de Bourgogne, l'implantation d'une unité de conditionnement de gaz industriels, d'usines de fabrication de mâts d'éoliennes ou de turbines à gaz. Nous voulons aller plus loin encore et nous positionner comme un territoire de pointe en matière d'accueil des activités liées à l'écologie ou à l'économie verte.

Jean-Claude Lagrange. DR

Sur quels atouts appuyez-vous votre démarche ?

Outre une situation géographique privilégiée, nous disposons de nombreux atouts en termes d'infrastructures de communication, d'offre foncière et immobilière et de réels savoir-faire dans la gestion des problématiques d'implantation des entreprises. Dans le contexte économique actuel, il est nécessaire d'amplifier et d'accentuer notre politique de diversification pour dépasser les conséquences de la crise.

Quels sont vos projets en ce sens ?

Nous allons bientôt accueillir, sur un ancien site minier, une centrale photovoltaïque, la première de Bourgogne. Par ailleurs, un promoteur va réaliser deux immeubles tertiaires à énergie positive à proximité de notre gare TGV. Sur la même zone, un opérateur devrait implanter la première tranche d'une plate-forme Haute Qualité Environnementale (HQE) tertiaire-logistique pour les entreprises du territoire ou leurs sous-traitants. Ce qui contribuera à attirer de nouveaux acteurs.

PROPOS RECUEILLIS PAR A. L-L.

La formation continue, vecteur de croissance

COMPÉTENCES

Engagée dans l'aide à la compétitivité des entreprises et l'accompagnement de la mobilité professionnelle, la communauté d'agglomération de Poitiers (CAP) investit dans une stratégie territoriale innovante d'ingénierie de la formation continue.

DR

Poitiers, ville la plus estudiantine de France, s'appuie sur une identité forte en matière de transmission des savoirs, ainsi que sur la présence sur son territoire d'une université pluridisciplinaire et de trois des principaux opérateurs nationaux de formation continue : le Centre national d'enseignement à distance (CNED), le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et l'Ecole supérieure de l'Education nationale. Ces atouts ont incité la CAP à développer une filière structurante de formation continue, en partenariat avec les autres grands établissements présents : les écoles d'ingénieurs ENSMA et ESIP, l'école de commerce ESCEM, Sciences-Po, le CNAM ou encore le CNFPT.

« *Les besoins des entreprises en termes de compétences sont extrêmement hétérogènes. Si nous voulons promouvoir un tissu économique compétitif, il nous appartient d'aider hommes et femmes à évoluer tout au long de leur vie professionnelle. Notre situation géographique nous met à moins de deux heures de Paris et des grandes capitales régionales de l'Ouest. Un atout pour accueillir en formation des stagiaires de toute la France* », précise El Mustapha Belgsir, vice-président de la CAP en charge du développement économique.

En s'employant à favoriser et faciliter la mise en réseau des acteurs économiques et de la formation continue, la CAP souhaite faire de cette dernière un levier essentiel de développement de son territoire.

www.agglo-poitiers.fr

Publireportage

(PUBLICITE)

Activités économiques : les intercommunalités s'engagent

INITIATIVES
Tout aussi capables que les communautés urbaines et d'agglomération de développer les activités économiques sur leur territoire, les communautés de communes savent souvent faire preuve d'ambition. Exemples concrets avec Lamballe et Fécamp.

Souvent catalyseur de projets pour la coopération intercommunale, le développement économique constitue un axe majeur de la politique des 176 communautés urbaines et d'agglomération. Selon l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), 90 % de ces Communautés sont aujourd'hui dotées d'un service de développement économique structuré, avec une équipe dédiée, et nombreuses sont celles qui mettent en œuvre des stratégies particulières. Malgré leur marge de manœuvre plus restreinte, certaines communautés de communes réussissent à être très actives dans leur démarche de soutien aux entreprises. C'est le cas de celles de Fécamp (Seine-Maritime) et de Lamballe (Côtes-d'Armor), qui se sont investies dans d'ambitieux programmes.

Un cercle vertueux pour la Communauté

La collectivité de Fécamp a opéré de nombreuses réalisations, comme le parc d'activités des Hautes Falaises qui, après avoir été rénové à hauteur de 800000 euros, abrite aujourd'hui vingt sociétés (Frans Bonhomme, Lyonnaise des Eaux, PSA Peugeot-Citroën…) et 800 salariés. Elle a également mis en place un guichet unique intitulé Pôle Entreprises, regroupant le Medef, la CCI Fécamp-Bolbec et la communauté de communes, pour simplifier les demandes des chefs d'entreprise.

Pour Estelle Grelier, présidente de la communauté de communes de Fécamp, l'aide au développement économique est un cercle vertueux : *« La collectivité investit, crée de l'activité économique et donc fait croître les revenus liés à la taxe professionnelle. Revenus qui peuvent être ensuite réinvestis dans l'aide aux entreprises. »* Pour cette Communauté, le levier a été d'abandonner une mono-activité (la pêche) pour investir dans de nouvelles filières. Elle cherche ainsi à se positionner dans le domaine des énergies renouvelables, avec un projet d'éolienne off-shore.

A l'écoute des entreprises

De nombreuses initiatives sont également au crédit de la communauté de communes de Lamballe, parmi lesquelles l'ouverture très prochaine d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) ou un club d'entreprises permettant à leurs dirigeants de faire remonter des remarques et des idées directement du terrain. Par ailleurs, tous les mois, les élus vont rendre visite à une entreprise ou une exploitation agricole pour être le plus possible à l'écoute des besoins. Une démarche qui a permis à la Communauté de monter, dans son espace numérique public, une formation informatique pour les salariés de l'imprimerie Grand Ouest Etiquettes. *« La communauté de communes est le seul endroit où la force de frappe de l'ingénierie humaine et des données financières sont rassemblées et peuvent donner un résultat »,* précise Loïc Cauret, président de la Communauté de Lamballe.

Quand il fait l'objet d'autant de dynamisme, le développement économique est moteur d'autres compétences des intercommunalités, comme l'habitat et le logement. A terme, en misant sur des secteurs d'activité différents de ceux des villes environnantes, cette démarche contribuera sans doute à éviter que nos campagnes se vident de leurs habitants.

SME - leuropeweb.tiscali.com
A Fécamp, 800 000 euros ont été investis dans le parc d'activités des Hautes Falaises.

Anaïs Paulay ■

Ambition, solidarité et éco-responsabilité : les trois piliers du projet d'agglomération pour 2020

DYNAMISME
Philippe Duron, président de la communauté d'agglomération Caen-la-Mer et député-maire de Caen, décrit par le menu cet ensemble *« vivant et évolutif »* qu'est le projet d'agglomération.

DR
Philippe Duron.

Quelles sont les forces de votre agglomération et en quoi consiste le projet d'agglomération Caen-la-Mer ?
Agglomération capitale de la Basse-Normandie, Caen-la-Mer (29 communes et 225 000 habitants) regroupe la majorité des emplois (112 000) et des entreprises (7155) du Calvados. C'est un grand bassin économique, une terre d'entreprises et de recherche, loin des clichés sympathiques mais datés sur la Normandie. Le dynamisme de Caen s'appuie sur des pôles d'excellence. Pour preuve, de nombreux leaders européens et mondiaux font confiance à ce territoire pour asseoir leur réussite et rebondir en toutes circonstances autour de l'automobile (Renault Trucks, le groupe PSA, Valeo…), de l'agroalimentaire (Agrial), des TIC (France Telecom R&D, Oberthur Card Systems…) ou encore de la distribution (Carrefour, Système U…).

La communauté d'agglomération Caen-la-Mer a adopté le 19 juin 2009 son projet d'agglomération. Projet de territoire et de cohésion citoyenne, il s'articule autour de trois objectifs principaux : ambition, solidarité et éco-responsabilité. Désormais, Caen-la-Mer s'inscrit résolument dans le processus de métropolisation qui concerne toutes les grandes villes.

Quelles sont les priorités de ce projet ?
Difficile de toutes les énumérer, mais elles se répartissent en cinq grandes catégories. La première, baptisée « compétitivité, rayonnement et prospérité », concerne les domaines du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif premier est de faire de notre agglomération une capitale de l'innovation. Pour y parvenir, nous projetons notamment de renforcer le campus technologique Effiscience, dédié aux transactions électroniques sécurisées.

Il s'agit aussi de conforter le Plateau Nord avec la création d'un parc scientifique et technologique, spécialisé dans le domaine du bio-médical et de la physique nucléaire. Fondamentale également, la création d'un cluster « Eco-énergie et matériaux durables » sur le site du 18e régiment de transmissions, à Bretteville-sur-Odon, qui s'articule avec le projet de pôle de compétitivité de la région Basse-Normandie sur cette thématique.

La deuxième priorité, « logement et solidarité », concerne notamment l'équilibre social de l'habitat. Caen-la-Mer s'engage aujourd'hui dans le développement de nouveaux quartiers, comme celui des Hauts-de-l'Orne, autour de l'installation d'Ikea et d'Inter Ikea, ou encore de la presqu'île industrialo-portuaire, où nous lançons actuellement un projet de reconquête urbaine comparable à l'île de Nantes par ses dimensions et ses ambitions. Dans ce cadre, nous allons lancer en octobre le débat « Rencontres Première » sur les nouvelles formes d'urbanisme et d'architecture, avec le concours d'Arc en Rêve et de designers et architectes de renom. La troisième priorité englobe tout ce qui est « mobilité, accessibilité et transports publics ».

Vous semblez beaucoup miser sur la culture et les sports…
Oui, c'est d'ailleurs l'objet de notre « quatrième priorité » : offrir des services de qualité à la population est au cœur de nos préoccupations. L'un de nos projets phares est la reconstruction du stade nautique. Un seul mot d'ordre : que l'agglomération retrouve un équipement sportif à portée nationale d'ici quatre ans et que les habitants puissent à nouveau bénéficier d'un équipement complet, dont la situation – en plein centre-ville d'une capitale régionale – revêt un caractère unique en France.

L'accès à la culture est tout aussi fondamental. Il passe notamment par la création de la bibliothèque multimédia à vocation régionale sur la presqu'île, secteur stratégique pour le développement de Caen et son rayonnement. Ces quatre priorités ont un point commun : l'éco-responsabilité. Nous souhaitons faire du développement durable un enjeu permanent, qui interroge toutes nos actions.

Propos recueillis par C. S. ■

La presqu'île et les rives de l'Orne, sites stratégiques pour le développement de l'agglomération caennaise.

Vers un pôle de référence dans le développement durable en Méditerranée

PROJETS
L'ambition de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien ? Concilier dynamisme économique et protection de l'environnement, comme l'explique son président Simon Renucci, député-maire d'Ajaccio.

Comment s'illustre la politique de développement durable de votre communauté d'agglomération ?
A l'occasion de la préparation du Grenelle de l'environnement, nous avons organisé un débat public avec l'Etat et la collectivité territoriale de Corse : les communes et les acteurs du territoire ont ainsi exprimé une forte demande pour la mise en œuvre d'une démarche de développement durable. Depuis, la Communauté et l'Etat ont signé une convention d'objectifs, « Horizon 2013 », qui prévoit notamment une contribution du Pays Ajaccien à la dépollution de la Méditerranée. Un Agenda 21 communautaire est également en cours de réalisation et l'élaboration du schéma de cohérence territoriale sera lancée avant la fin de l'année. Ces démarches viennent compléter notre programme local de l'habitat (PLH), ainsi que notre plan de déplacements urbains (PDU), qui prévoit un transport collectif en site propre (TCSP).

A vos yeux, l'agglomération constitue-t-elle le niveau de décision pertinent ?
Je dis « oui » à la territorialisation du Grenelle, sous réserve de vigilance sur les points déjà identifiés par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF). A savoir, l'accompagnement financier de l'Etat et de ses agences pour soutenir le Grenelle pour l'intercommunalité, l'acceptabilité sociale des nouvelles normes et la disponibilité sur le marché d'une ingénierie et d'une main-d'œuvre qualifiées.

DR
Habitat, transport, environnement… un Agenda 21 communautaire est en cours de réalisation dans le Pays Ajaccien.

DR
Simon Renucci.

Le développement durable est-il un levier fort pour le dynamisme et la compétitivité des territoires ?
Le Grenelle constitue une formidable opportunité pour assurer la cohérence des compétences et une approche intégrée de l'environnement. Il nous oblige à identifier les interfaces entre les différents niveaux d'administration afin de mettre en œuvre une gouvernance garante de l'amélioration en continu du service offert à l'usager. La situation privilégiée d'Ajaccio et de la Corse, la qualité de son patrimoine naturel, l'importance de l'investissement public dans l'économie locale, la montée en puissance du pôle de compétitivité Cap Energie, la livraison programmée avant 2014 des équipements publics… Ce sont autant d'atouts pour faire du Pays Ajaccien un pôle de référence dans le domaine du développement durable en Méditerranée.

Quelle est la place du citoyen et la part de l'humain dans votre projet ?
Elle est centrale et nous devons continuellement rechercher les modes et moyens permettant de le servir toujours mieux. La dimension participative inspire le projet politique, pour que « Vivre ensemble en Pays Ajaccien » prenne tout son sens ; un sens durable. Le simple fait de vivre dans un quartier confère aux habitants une expertise du quotidien dans tous les domaines de la vie de la cité, une vraie richesse pour renouveler nos approches, faire naître de nouvelles coopérations et mieux décider. L'enjeu est fort, car associer les habitants réhabilite l'action publique et lui donne corps.

Propos recueillis par Katja Epelbaum ■

Recherche médicale, éco-cluster… des projets capitaux

Création d'un cluster « Eco-énergie et matériaux durables », reconstruction du stade nautique, implantation d'Ikea à Fleury-sur-Orne… Petit florilège des projets ambitieux de l'agglomération Caen-la-Mer.

Faire de l'agglomération caennaise une capitale de l'innovation est l'un des objectifs stratégiques du projet d'agglomération, approuvé par le conseil communautaire avant l'été. Le renforcement du Plateau Nord, via notamment la création d'un parc scientifique et technologique, spécialisé dans le domaine de la physique nucléaire et du bio-médical, en est l'une de ses pierres angulaires. Celui-ci viendra ainsi renforcer les grands équipements de recherche existants, en lien direct avec le monde de l'enseignement supérieur et intégrant la nécessaire restructuration du CHU. Autour de GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) – qui attire des chercheurs du monde entier – et de CYCERON (plate-forme d'imagerie bio-médicale) sont engagés des projets comme Cyclopharma (recherche contre le cancer) ou le centre d'hadronthéraphie Archade (l'hadronthérapie est une méthode innovante de radiothérapie pour le traitement du cancer, N.D.L.R.).

Par ailleurs, une maison des sciences sera construite pour accueillir la communauté des chercheurs, qui ne cesse de croître. Dès 2010 sera lancée la construction de Spiral 2, qui complétera les installations du GANIL et multipliera par dix les possibilités d'exploration de la matière. Dans la continuité, Caen se portera candidate pour accueillir, d'ici dix ans, le projet de dimension européenne Eurisol.

Un cluster « Eco-énergie » en gestation
L'agglomération met également sur pied un projet de création de cluster « Eco-énergie et matériaux durables », une filière complète recherche-formation-production, qui pourrait s'installer sur le site du 18e régiment de transmissions, à Bretteville-sur-Odon. Car, en août 2010, l'armée de terre et le 18e régiment de transmissions (950 militaires et leurs familles) quitteront définitivement le site du quartier Koenig, libérant ainsi un important domaine foncier (plus de 60 hectares) et immobilier (60 000 m² de bâtiments).

Face à l'enjeu du devenir du site, situé en bordure de l'aéroport de Caen-Carpiquet, dont Caen-la-Mer est propriétaire, les 29 communes de l'agglomération ont donc décidé, après mûre réflexion, de privilégier la piste de ce cluster. Un véritable défi de reconversion qui, s'il voyait le jour, permettrait à l'agglomération de gagner son pari de compétitivité, rayonnement et prospérité.

www.agglo-caen.fr Publireportage

(PUBLICITE)

Grenelle de l'environnement : un défi pour les Communautés

ATTRIBUTIONS

Deux ans après le Grenelle de l'environnement, la loi d'application dite Grenelle 2 a entamé à la mi-septembre son marathon législatif. Dès son application, sa centaine d'articles placera les Communautés au cœur de la politique environnementale.

L'un des principaux chantiers pour les collectivités reste la mise en conformité des stations d'épuration avec la directive ERU (Eaux résiduaires urbaines). DR

L'intercommunalité est en première ligne à l'heure de l'application de la loi du Grenelle de l'environnement. Certes le développement durable n'a rien d'une découverte : les Communautés assurent d'ores et déjà 68 % des dépenses des collectivités territoriales en matière d'environnement. Mais la loi les impliquera dans tous les dossiers environnementaux : plans climats territoriaux, transports et déplacements, orientations d'urbanisme, gestion des déchets, traitement des eaux usées ou encore accompagnement à la rénovation du parc de logements publics et privés.

« Les textes ne sont pas forcement novateurs, mais ils donnent les moyens juridiques pour mieux répondre aux problématiques environnementales, note Yves Goasdoué, maire de Flers (Orne) et président de la communauté d'agglomération du Pays de Flers. *Outre l'application des textes, le rôle des Communautés sera d'aider les maires à comprendre les enjeux et à leur simplifier la tâche d'un point de vue technique. »*

Quatre chantiers prioritaires

Premier grand chantier du Grenelle : le bâtiment, qui représentera un investissement de 205 milliards d'euros sur la période 2009-2020, soit 47 % du coût global. Les objectifs sont tout aussi ambitieux : réduire d'au moins 38 % la consommation d'énergie des bâtiments à horizon 2020 ; dans ce cadre, 120 millions de m² de bâtiments publics devront subir une rénovation thermique. Il s'agit également de généraliser la haute performance énergétique dans le neuf, c'est-à-dire de construire des logements à énergie neutre ou positive. Pour les financer, la loi de finance initiale de 2009 et le plan de relance ont mis en place ou maintenu des incitations fiscales comme le dispositif éco-PTZ pour les travaux de rénovation thermique ou le crédit d'impôt développement durable. Pour les collectivités se pose aujourd'hui la question du plan de financement de la rénovation thermique du parc social. Aides directes, recapitalisation de bailleurs sociaux ? Leur niveau d'implication reste à définir.

Deuxième volet : la biodiversité et l'eau, avec pour les collectivités l'obligation de créer des trames vertes et bleues. En clair, des réseaux écologiques permettant la circulation des espèces devront être intégrés dans les schémas d'urbanisme. Un point qui soulève la question de la formation des agents territoriaux à la mise en œuvre des projets. Au niveau de la gestion de l'eau, l'un des principaux chantiers reste la mise en conformité des stations d'épuration avec la directive ERU (Eaux résiduaires urbaines) à l'horizon 2012. Autres points sensibles : la mise en œuvre de plans d'action pour assurer la protection des 500 captages les plus menacés, ainsi que la généralisation de la détection des fuites d'eau.

Les transports urbains constituent la troisième priorité : ils représenteront un investissement de 18 milliards d'euros (hors Ile-de-France) et un coût de fonctionnement de deux milliards d'euros pour les lignes nouvelles. Le Grenelle ambitionne en effet de passer de 300 km à 1 500 km de transports en site propre d'ici à 2020. Le service public de mobilité devra également intégrer l'auto-partage.

Les ressources financières en question

Là encore se pose la question du financement, l'apport financier de l'Etat se cantonnant à 2,5 milliards d'euros. Pour contourner ce problème, les Communautés devront sans doute explorer les pistes des péages urbains et d'une taxe sur les plus-values foncières des terrains desservis.

Quatrième chantier majeur : l'urbanisme et l'aménagement, avec en ligne de mire l'étalement urbain et la consommation foncière. *« Actuellement, les élus sont complètement perdus entre les documents généraux d'orientation : plan local d'urbanisme (PLU), Agenda 21, charte de développement durable, charte du paysage urbain… La loi fusionne en un seul document opérationnel le PLU, le plan de déplacement urbain (PDU) et le plan local d'habitation (PLH),* approuve Yves Goasdoué. *Néanmoins, je ne suis pas persuadé que toutes les Communautés de plus de 30 000 habitants possèdent les compétences de A à Z pour créer les PLU. »*

Même question autour de la réduction et la valorisation des déchets. La quantité de déchets stockés et incinérés baissera de 15 % à horizon 2012. Pour cela, les Communautés devront trouver le moyen de mettre en œuvre une tarification incitative pour les particuliers. Par ailleurs, 45 % des déchets ménagers devront être recyclés en 2015, contre 24 % aujourd'hui. Des objectifs qui exigeront la création ou l'amélioration des équipements de tri et de recyclage. *« Au final, à l'heure où l'incertitude plane sur le dossier de la taxe professionnelle, il est difficile de demander aux élus d'être des gestionnaires prévoyants et des visionnaires,* estime Yves Goasdoué. *En l'absence de ressources financières, les ambitions devront forcément être revues à la baisse. »*

Ophélie Colas des Francs ■

L'intercommunalité, premier financeur des politiques et des services environnementaux

En 2008, 85 % des Communautés étaient les autorités gestionnaires d'au moins un grand service public environnemental selon les chiffres de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) : 80 % exerçaient la compétence déchets, 42 % la compétence assainissement et 70 % étaient en charge de la compétence *« protection et mise en valeur de l'environnement »,* retenue à titre optionnel ou facultatif. Cette compétence a été élargie par la loi en 2005 à la maîtrise des consommations énergétiques et à la promotion des énergies renouvelables. L'intercommunalité, au sein des agglomérations (hors Ile-de-France), est également l'autorité organisatrice des transports collectifs urbains, chargée d'élaborer les plans de déplacements urbains (PDU), outils centraux de gestion du cadre de vie.

Les communes et les groupements de communes assuraient à eux seuls 90% des dépenses en environnement des collectivités locales en 2005, selon les données de l'Institut français de l'environnement (IFEN)*. Soit 22 % de l'ensemble des dépenses publiques et privées consacrées à ce secteur. En dix ans, l'intercommunalité a largement pris le relais des communes : en 2005, elle assurait 72 % des dépenses (contre 66 % en 2002). Ces chiffres incorporent les services publics environnementaux traditionnels (déchets, eau, assainissement), mais également « l'environnement urbain » (notamment transports collectifs urbains), ainsi que l'action en faveur de la biodiversité et des paysages.

F. P. ■

** Les données de l'environnement, « Les collectivités locales soutiennent l'effort de protection de l'environnement », n° 118, août 2007.*

« Impulser de nouvelles dynamiques économiques, sociales et environnementales »

AMBITION

Le grand projet urbain Reims 2020 vise à construire une métropole dynamique capable de relever les défis du XXIe siècle. Retour sur un projet d'envergure avec Adeline Hazan, maire de Reims et présidente de Reims Métropole.

Alain Hatat

Adeline Hazan.

En quoi le grand projet urbain Reims 2020 est-il innovant et fédérateur ?

Nous sommes aujourd'hui à un moment clé de la réflexion collective engagée fin 2008 par les élus de Reims Métropole pour mettre l'agglomération sur les rails d'un nouvel essor, lui donner une dimension internationale et faire en sorte qu'elle soit capable de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux. Depuis janvier 2009, trois équipes d'urbanistes de renommée internationale se penchent sur notre territoire pour analyser ses forces et ses faiblesses et dégager ses potentiels de développement. Il s'agit d'une démarche inédite à laquelle ont participé des experts de l'aménagement urbain, des élus locaux, des personnalités régionales et des habitants. Je tiens d'ailleurs à souligner la richesse de toutes ces rencontres – du comité de pilotage, du conseil de développement et des conseils de quartiers de la ville de Reims – qui ont nourri ce premier temps de travail collectif.

Les équipes d'urbanistes ont jusqu'au mois d'octobre pour peaufiner leur vision de l'avenir de la métropole. Elles présenteront leur travail au grand public dès novembre. Ces propositions feront l'objet d'une nouvelle concertation. Il ne s'agira pas de choisir un projet, mais de sélectionner dans les trois dossiers les idées les plus innovantes, les mieux adaptées à notre territoire. L'objectif est que de cet effort collectif naisse en mars 2010 un projet pour notre agglomération à l'horizon 2020 !

Reims 2020 peut-il favoriser le développement économique ?

La question du dynamisme économique est au cœur du projet Reims 2020, tant sera déterminante la capacité de la future métropole à attirer de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Il s'agit non seulement de réfléchir à l'implantation d'entreprises extérieures à l'agglomération, mais aussi de créer les conditions du maintien et du développement des entreprises déjà présentes, du commerce et des services de proximité. L'enjeu sera donc de soutenir le développement amorcé de zones d'activités, comme celles de Bezannes, du parc de la Malle ou de la ZAC Croix-Blandin.

Autre objectif : lancer des études pour valoriser d'autres secteurs, afin de multiplier les pôles d'attractivité. Impulser de nouvelles dynamiques économiques permettra ainsi de créer des emplois et, par conséquent, d'attirer de nouveaux habitants. Dans ce contexte, l'arrivée du TGV à Reims constitue déjà un facteur important de vitalité et d'attractivité pour l'agglomération rémoise. Chefs d'entreprise, chambres consulaires, agence de développement économique Invest in Reims, villes du G10... tous sont aujourd'hui associés à cette réflexion sur le devenir économique du bassin rémois, à moyen et à long terme.

Qu'en est-il du développement durable ?

Aujourd'hui, on ne pense plus la ville comme hier. Elus, urbanistes et habitants ont désormais pris conscience des enjeux du développement durable. Concrètement, cela suppose de réfléchir à une nouvelle organisation de l'espace et des transports, à une nouvelle répartition des activités et à de nouveaux modes de production et de consommation. Tous ces impératifs sont intégrés aux discussions qui nourrissent le projet Reims 2020.

Si le développement des transports en commun y occupe une place importante, d'autres pistes se dessinent aussi, en matière de politique énergétique notamment. Elles se situent d'ailleurs dans la continuité d'initiatives déjà amorcées à Reims Métropole, avec le lancement d'un Agenda 21, d'un diagnostic sur la consommation d'énergie, l'implantation de panneaux photovoltaïques ou encore la mise en place d'un label pour les constructions Haute Qualité Environnementale (HQE). Il faut noter d'ailleurs l'ouverture prochaine d'un « Point info énergie » pour inciter le grand public à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.

Propos recueillis par Fanny Bijaoui ■

Alain Hatat

Le projet Reims 2020 a l'ambition d'offrir un nouveau visage à la métropole rémoise. Au programme notamment, le développement de transports collectifs propres.

Bâtir une métropole brillante

Concilier vie métropolitaine et qualité de vie, c'est l'un des défis majeurs que veut relever Reims 2020. En prenant le contre-pied de modèles urbains datés, l'enjeu est de réussir à créer une grande agglomération où il fait bon vivre. L'attractivité de la métropole rémoise de demain passe donc également par son rayonnement intellectuel et culturel.

Avec son université, ses grandes écoles et ses instituts de formation, Reims Métropole dispose d'ores et déjà des éléments fondateurs pour construire une ville universitaire de haut niveau. Il appartient au projet Reims 2020 de trouver les moyens de développer l'enseignement supérieur et la recherche pour faire émerger un pôle du savoir.

Quant au rayonnement culturel, il constitue un objectif complémentaire. Il faut donc imaginer, pour Reims et les villes qui l'entourent, une programmation culturelle et des événements festifs qui animeront le quotidien des habitants, tout en permettant d'attirer touristes et voisins. Le projet de création d'un nouveau musée des Beaux-Arts à Reims constitue un premier pas dans ce sens. F. B. ■

Alain Hatat

Au cœur de la future ville universitaire de haut niveau, la bibliothèque Robert-Sorbon.

Collectifs et écologiques : des transports mieux organisés

Les transports urbains constituent un enjeu à la fois économique et écologique. A Reims Métropole, la construction d'une première ligne de tramway permettra de mieux relier les quartiers de la ville et d'offrir aux habitants une alternative à la voiture. Ainsi, en 2011, 98 % des habitants de l'agglomération devraient être à moins de 500 m d'une station de tramway ou à moins de 300 m d'un arrêt de bus.

Mais il faudra encore, à terme, enrichir et diversifier le réseau de transport en commun rémois. Avec sans doute d'autres lignes en site propre (tram ou bus à haut niveau de service), de meilleures connexions entre les différents modes de transport. Sans oublier les zones péri-urbaines et rurales, qui doivent également bénéficier de transports moins polluants.

F. B. ■

(PUBLICITE)

Les Communautés se convertissent aux NTIC

TECHNOLOGIES

E-administration, réseau Intranet, sites Web de plus en plus riches et fonctionnels… Au-delà de l'appropriation des nouvelles technologies de communication, les Communautés favorisent l'aménagement des autoroutes de l'information et la promotion des usages d'Internet dans les territoires.

Depuis quelques années déjà, les communautés de communes ont saisi à bras le corps le tissage de la Toile au niveau local. Avec raison. Elles sont en effet l'échelon territorial le plus pertinent pour la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Si 60 % d'entre elles sont actuellement dotées d'un site Internet, nul ne doute que la plupart des autres s'en doteront dans les années à venir. Car les enjeux sont de taille : la réduction de la fracture numérique entre zones urbaines et rurales, ainsi que l'amélioration de l'aménagement et du développement économique du territoire. *« Les NTIC jouent un rôle majeur dans la cohésion sociale et territoriale,* affirme Daniel Nouaille, vice-président de l'Assemblée des Communautés de France. *La population prend de plus en plus l'habitude de s'informer et de communiquer via Internet. Les services rendus aux habitants par ce biais sont multiples, par exemple la livraison des courses pour les personnes à mobilité réduite. C'est également un facteur d'attractivité pour les citadins qui cherchent des maisons secondaires. »* Autre enjeu majeur : l'amélioration de la gestion interne des Communautés.

Mais les outils de type Intranet/Extranet tardent à se généraliser. Ainsi, seules 20 % des Communautés ont instauré des systèmes visant à mutualiser et partager les services. Et force est de constater que ce sont les collectivités les plus petites qui affichent le plus grand retard : *« Certaines ne sont pas intéressées, car il leur faut une heure pour télécharger un document »,* explique Daniel Nouaille. A l'inverse, huit regroupements sur dix dans la strate des plus de 50 000 habitants ont développé ces outils.

Ces chiffres n'ont rien de surprenant : l'Hexagone présente encore de nombreuses « zones blanches », ces territoires qui ne sont pas encore connectés au haut débit. Mais, si les objectifs annoncés dans le cadre du plan Besson sur le développement de l'économie numérique sont tenus, le territoire devrait être couvert dans sa globalité à horizon 2012.

Facteur de cohésion sociale et territoriale, les NTIC – Internet en tête – sont de plus en plus diffusées par les collectivités.
DR

L'e-administration en tête des priorités

L'e-administration se place en tête des priorités de 75 % des élus. Ils entendent mobiliser les NTIC pour faciliter l'accessibilité du public à des services comme les règlements de prestations sur Internet ou les guichets de visioconférence. En conséquence, l'e-administration devrait donc progresser rapidement dans les années à venir. Mais, à ce jour, seulement un quart des maires et agents a reçu une formation pour maîtriser ces nouvelles technologies. Par ailleurs, si une Communauté sur trois reconnaît l'intérêt des NTIC dans les écoles, seules 25 % sont prêtes à financer directement du matériel. En 2008, 10 % des Communautés de moins de 50 000 habitants avaient conduit des actions afin d'équiper informatiquement les écoles.

La santé et le maintien à domicile apparaissent également comme des préoccupations majeures des Communautés, tout particulièrement dans les zones à faible densité de population. *« Certaines développent des initiatives originales,* poursuit Daniel Nouaille. *Par exemple, deux refuges de la vallée alpine sont équipés de terminaux sur lesquels on branche un défibrillateur. En cas d'accident, les secours peuvent immédiatement faire un diagnostic à distance. »*

Doit-on aujourd'hui craindre que la généralisation des NTIC menace les emplois de la fonction publique territoriale ? Daniel Nouaille, également président de la Communauté du Val-de-Vienne, écarte cette hypothèse : *« La généralisation des NTIC crée des besoins : ingénieurs, personnel qualifié pour guider les habitants dans les points publics multimédias… »* D'après lui, le service public se doit de répondre présent face à cette généralisation des usages d'Internet. *In fine,* son ambition est de développer l'accès à la citoyenneté, en particulier par la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales par le biais d'Internet.

Le Val-de-Vienne, Communauté pionnière

Impulsé par Daniel Nouaille, le site Internet du Val-de-Vienne s'avère une interface particulièrement riche en informations pour le quotidien des habitants, mais également pour les entreprises, avec notamment la publication des marchés faisant l'objet d'un appel d'offres. D'ailleurs, l'intercommunalité met actuellement en place un plan local d'urbanisme en ligne, ainsi qu'un cadastre numérique.

Néanmoins, le projet tourne à ce jour au ralenti car certaines communes ne bénéficient pas encore du haut débit. Mais des travaux d'envergure sont en cours dans le Limousin. Cette amélioration du réseau devrait permettre d'enrichir le site dans les mois à venir avec, entre autres, l'agenda des élus et les comptes-rendus des réunions. Pour Daniel Nouaille, *« il faut poursuivre nos efforts pour la dématérialisation des services publics. Il s'agit notamment de mettre en ligne des logiciels pour permettre le paiement en ligne des factures de cantine ou encore des centres de loisirs ».*

Ophélie Colas des Francs

Crise mondiale, réponses locales

MOBILISATION

Anticipant les difficultés, les territoires se sont mobilisés pour limiter l'impact du durcissement économique. Le plan de relance national a fait des petits : les plans de relance locaux.

« La crise financière que le monde traverse ne va pas, comme dans le syndrome du nuage de Tchernobyl, s'arrêter aux portes des collectivités locales », prévenait en septembre 2008 l'Observatoire international de prospective régionale (OIPR). Un an après, force est de constater que cette prédiction s'est réalisée… Si la récession s'est tout d'abord fait sentir dans les bassins industriels, elle a peu à peu gagné les territoires de profil plus résidentiels, sous les effets combinés de l'érosion du pouvoir d'achat, du ralentissement de la construction et de la pénurie d'embauches dans le secteur des services.

Pour l'ensemble des acteurs publics, le mot d'ordre a tout de suite été : prendre de court la crise pour éviter de rentrer dans cette spirale infernale. Le gouvernement a donné le ton, avec son plan de relance, présenté en décembre 2008. *« Notre réponse à la crise, c'est l'investissement ! »,* a scandé Nicolas Sarkozy. Concrètement, 26 milliards d'euros, dont 10,5 milliards investis dès 2009 pour lancer mille projets et relancer l'économie : construction de route, de crèches, aide à l'emploi, prêt à taux zéro, etc.

Une impulsion largement relayée sur le terrain. Dans les Bouches-du-Rhône, la crise survient dans un contexte déjà tendu : 20 % de la population du département vit en dessous du seuil de pauvreté, un chiffre qui s'élève à près de 30 % pour la ville de Marseille, et même 50 % dans certains quartiers. Convaincu qu'il ne s'agit pas d'une *« secousse passagère, d'un trou d'air que l'on oublie aussitôt qu'il est ressenti »,* Jean-Noël Guérini, président du conseil général, opte pour la riposte massive : dans le budget 2009, un milliard d'euros d'investissement est consacré à la relance.

Signe que la lutte contre la crise n'a décidément pas de couleur politique, le socialiste reprend pour présenter son programme les mêmes termes que le président de la République. En partenariat étroit avec les intercommunalités, il décide notamment d'affecter 250 millions d'euros pour les investissements stratégiques (infrastructures routières, transports, logement) des Bouches-du-Rhône, et la même somme aux projets de la communauté urbaine de Marseille (transports, routes, cadre de vie).

Pour faire face à la crise, la communauté d'agglomération d'Annecy a maintenu un important effort d'investissement de 100 millions d'euros.
DR

Continuer à investir, ne pas appuyer sur la pédale du frein… Si tout le monde s'accorde sur ce point, ce n'est pas le seul enjeu. *« La crise pose également un défi aux structures intercommunales. La meilleure réponse qu'on peut lui apporter, c'est d'organiser avec intelligence le bassin de vie, de "penser" son développement économique »,* analyse Loïc Cauret, président de la communauté de communes de Lamballe Communauté, animateur d'une table ronde consacrée aux plans de relance locaux à la convention de l'AdCF. Une démarche que ne possèdent pas les petites structures intercommunales, qui se cantonnent souvent à l'accueil des entreprises, la mise à disposition du foncier, mais élaborent rarement une stratégie de développement concertée.

Pour Loïc Cauret *« l'objectif, aujourd'hui, est d'aller plus loin. La crise présente au moins cet intérêt : elle est l'occasion de mettre en place cette réflexion, de mutualiser les choses, d'élargir la vision du bassin de vie, qui est l'espace le plus pertinent pour créer une dynamique économique ».*

Valérie Lachenaud

Annecy peaufine sa « spirale » de confiance

Dotée d'un tissu industriel équilibré et d'une économie diversifiée, la communauté d'agglomération d'Annecy (C2A) est plutôt épargnée par la crise. Raison de plus pour continuer à agir. *« Face aux difficultés actuelles, tout le monde a un petit rôle à jouer. C'est l'addition des forces qui fait la différence »,* se plait à dire Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy et président de la C2A. Profitant du plan de relance, l'agglomération a maintenu un important effort d'investissement, de l'ordre de 100 millions d'euros. *« L'Etat a donné des clefs dont on se sert »,* analyse Jean-Luc Rigaut. Utiliser toutes les clefs du trousseau, quitte à y ajouter régulièrement de nouvelles ? C'est peut-être la marque de fabrique d'Annecy. L'agglomération joue sur tous les leviers du rayonnement d'Annecy : l'offre de logements, l'attractivité culturelle, le travail sur la qualité de vie dans l'agglomération, l'image de dynamisme qui découle de « l'activisme » des équipes municipales (candidature aux JO d'hiver en 2018, Festival international du film d'animation, etc.). *« Mises bout à bout, toutes ces actions créent une spirale de confiance, utiles en temps de crise comme de prospérité »,* conclut le président de l'agglomération.

V. L.

« Ne brisons pas la belle dynamique des métropoles ! »

DÉBAT

En refusant le statut métropolitain aux agglomérations de moins de 450 000 habitants, la réforme territoriale menacerait certains équilibres locaux. L'analyse de François Cuillandre, président de Brest Métropole Océane.

François Cuillandre.
DR

En tant que président de métropole, quel regard portez-vous sur la réforme territoriale ?

Le débat ne me semble pas à la hauteur de l'enjeu. L'impression qui subsiste est celle d'une grande confusion. Beaucoup de rumeurs circulent, très peu d'écrits… Il est très difficile de savoir où l'on va. Notre principal sujet d'inquiétude concerne la réforme des métropoles. Dans l'avant-projet, ce concept n'est perçu qu'à travers l'espace démographique : pour accéder à ce statut, une agglomération devrait atteindre 450 000 habitants. En considérant ce seul critère, seules huit villes françaises, hors Paris, pourraient y prétendre et donc bénéficier de compétences élargies : Marseille, Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Nice et Nantes.

Brest Métropole Océane serait donc exclue de fait ?

Automatiquement, puisque l'agglomération brestoise ne compte « que » 215 000 habitants, et son aire urbaine, le Pays, 395 000. Mais nous ne serions pas les seuls à l'être. C'est également le cas du réseau du Sillon lorrain qui a su, pourtant, créer une réelle dynamique depuis 2005 entre Nancy, Metz, Epinal et Thionville. L'avant-projet menace donc de « bons élèves », qui ont répondu présents sur le front de l'intercommunalité depuis des années. Porte maritime de l'Europe, notre agglomération fait partie des pionniers qui, dès 1974, ont fait le choix du système intercommunal le plus abouti en créant une communauté urbaine. Quels que soient les changements de mandat, ce cap a toujours été maintenu. Brest Métropole Océane est aujourd'hui la communauté de communes la plus intégrée de France. Pourquoi briser cette dynamique ?

> « L'avant-projet de réforme territoriale menace de « bons élèves » qui ont répondu présents sur le front de l'intercommunalité depuis des années »

Quelle alternative proposez-vous ?

Le recours au seul critère quantitatif n'étant pas pertinent, il faut prendre en compte d'autres aspects. En janvier 2008, Dominique Perben, ancien ministre des Départements et Territoires, affirmait la métropole comme étant le résultat d'une stratégie où la ville accompagne et accélère un processus socio-économique existant. D'une manière ou d'une autre, le projet doit prendre en compte la réalité de ces métropoles déjà constituées qui, aujourd'hui, jouent un rôle fondamental dans le développement des régions. Nous soutenons ainsi la proposition du Sillon lorrain, qui réclame la création d'une « métropole multipolaire » dotée des compétences des métropoles. L'espace métropolitain Loire-Bretagne, créé en 2003 par Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Rennes et Brest pour accélérer le développement économique et culturel de l'Ouest, va tout à fait dans ce sens.

Au final, quel est l'enjeu ?

Il est fondamental puisqu'il s'agit de ne pas « casser » des dynamiques qui ont fait leurs preuves, tant comme accélérateurs de croissance que comme amortisseurs de crise. A quoi sert une métropole ? A faire entrer de la richesse et à la faire circuler en son sein, s'affirmant à la fois comme une force de développement et de solidarités. Ne nous privons pas de notre plus bel atout ! *A fortiori* à l'heure où les difficultés économiques prouvent le bien-fondé de ces approches…

Propos recueillis par V. L.

(PUBLICITE)

« Protéger l'espace et créer un ensemble de villes harmonieux »

ÉVOLUTION

La communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons, dite Annemasse Agglo, regroupe douze communes, aux portes de la Suisse, entre Mont Blanc et Léman, soit 75000 habitants. Ses spécificités et ses projets en détails avec Robert Borrel, son président.

Stéphane Couchet

La proximité d'Annemasse Agglo avec la Suisse et Genève lui ouvre des perspectives internationales.

Quelle est la particularité d'Annemasse Agglo ?
Elle se trouve à proximité immédiate de Genève. Il n'y a en effet aucune interruption géographique entre ces deux entités : c'est une seule agglomération qui s'étend aussi en France sur les secteurs de Saint-Julien-en-Genevois et du Pays de Gex. Tous ces territoires français entourant Genève se sont fédérés au sein de l'Association régionale de coopération (ARC), que je préside par ailleurs. Cette coopération avec Genève a fait l'objet d'une charte, signée en 2007, qui prévoit un développement commun transfrontalier et engendre de ce fait une mutation profonde de l'agglomération d'Annemasse.

Quelles sont les conséquences de cette mutation ?
Elle transforme le paysage en rassemblant toutes les villes en première couronne de Genève sur le même réseau de transports urbains et en répartissant mieux les logements et les emplois. Jusqu'à ce jour, logements et surfaces commerciales avaient tendance à se concentrer en France, où leurs prix étaient plus attractifs, et les emplois, quant à eux, en Suisse. Nous inversons aujourd'hui la tendance pour créer un équilibre entre logement et emploi. D'autant plus que la démographie de l'agglomération est en pleine croissance, ce qui pose le problème de l'occupation de l'espace. C'est pourquoi nous mettons en place un schéma d'agglomération commun et cohérent qui protège l'espace et crée un ensemble de villes plus harmonieux.

Quels sont les atouts de la Communauté ?
Sa population, sans aucun doute, mais surtout sa proximité avec la frontière et « la Genève Internationale », siège européen des Nations Unies. En 2006, le Comité interministériel à l'aménagement et la compétitivité des territoires a confirmé le positionnement d'Annemasse comme pôle d'accueil pour des activités de solidarité internationale. Depuis, une cité de la solidarité internationale a vu le jour. Localisée à deux pas de la gare d'Annemasse, elle propose à des ONG de tous pays un lieu d'accueil à moindre coût, sur le territoire de l'Union européenne et en proximité immédiate de Genève. Un nouveau quartier d'affaires, en cours de construction autour de cette cité, est également destiné à accueillir des entreprises de services, un pôle hôtelier, un centre de séminaires et toute une palette de services aux entreprises.

A côté de cette ZAC, nous allons développer le centre d'affaires Etoile Annemasse Genève, dans le même secteur de la gare, qui accueillera d'ici 2014 le CEVA (projet de liaison entre les réseaux ferroviaires du canton de Genève et la Haute-Savoie). Ce train créera un lien qui n'existait pas jusqu'ici avec la gare de Genève, distante de 6 km à vol d'oiseau : une synergie ferroviaire qui nous permettra de développer tout notre réseau de transports en commun (tramways, bus à haut niveau de service...). Nous requalifions ainsi tout ce secteur, porteur de l'énergie d'Annemasse Agglo. Les travaux commencent en ce moment même. Nous sommes aujourd'hui sortis de la dépendance pour entrer dans un nouveau partenariat.

www.annemasse-agglo.fr

Publireportage

Disparition de la taxe professionnelle : l'intercommunalité sans moteur fiscal ?

FISCALITÉ LOCALE

Si la réforme de fond de l'assiette de la taxe professionnelle est inéluctable, l'annonce de sa suppression inquiète les élus, qui contestent le projet de remplacement.

Annoncée par le président de la République, la suppression à l'horizon 2010 de la part d'assiette de cette taxe reposant sur les investissements productifs (équipements et biens mobiliers) aura pour effet d'amputer la taxe professionnelle perçue par les collectivités d'environ 80 %, soit 22 milliards d'euros. Si toutes les collectivités sont concernées par cette réforme, l'intercommunalité l'est plus encore compte tenu du poids atteint par la taxe professionnelle dans ses ressources fiscales. Plus de 43 % de la taxe professionnelle est aujourd'hui perçue par l'intercommunalité même si une bonne part des produits est ensuite redistribuée au profit des communes.

Depuis 1999 et l'encouragement donné par le législateur au régime de la taxe professionnelle unique (TPU), l'intercommunalité a connu un important mouvement de spécialisation fiscale sur le seul impôt économique local. Plus de 1 200 communautés ont adopté ce régime fiscal qui voit l'intercommunalité se substituer aux communes pour fixer le taux d'imposition et percevoir les cotisations des entreprises. En échange, nombre d'intercommunalités ont abandonné tout prélèvement sur les taxes foncières ou la taxe d'habitation. Si elle est obligatoire pour les communautés d'agglomération et les nouvelles communautés urbaines, la taxe professionnelle unique est demeurée facultative dans les communautés de communes, où elle a pour autant connu un franc succès.

> « Plus de 43 % de la taxe professionnelle est aujourd'hui perçue par l'intercommunalité, même si une bonne part des produits est ensuite redistribuée au profit des communes »

Sans instaurer la TPU, d'autres Communautés ont instauré des taxes professionnelles de zone, sortes de « mini-TPU », pour mutualiser entre les communes les cotisations des entreprises des principaux parcs d'activités. Outre les incitations financières offertes par l'Etat, ces régimes fiscaux ont permis d'adopter des stratégies de développement économique plus concertées entre municipalités et de réduire les rivalités locales. La taxe professionnelle était également la principale cause de disparité des richesses fiscales et, en conséquence, de services aux habitants. Sa mutualisation a permis de réduire les inégalités et de susciter de véritables solidarités financières entre les communes d'un même bassin d'emploi.

La réforme inéluctable

Reposant sur les seuls investissements productifs, soumise depuis des années à de multiples dégrèvements et plafonnements, la taxe professionnelle appelait une réforme de fond de son assiette, ce dont convenaient les associations d'élus elles-mêmes. Mais l'annonce soudaine de sa suppression par le président de la République a surpris et inquiété les élus locaux, faute de précision sur les ressources fiscales de rechange. Engagée depuis le mois d'avril, la concertation entre l'Etat et les collectivités a conduit à un projet de remplacement reposant, pour l'essentiel, sur la création d'un nouvel impôt économique local. Celui-ci serait composé d'une cotisation assise sur les valeurs foncières et d'une autre sur la valeur ajoutée.

Ce choix s'est inspiré des propositions formulées par les députés Jean-Pierre Balligand, Gilles Carrez, Marc Laffineur et Didier Migaud. Un projet de texte élaboré par le ministère de l'Economie durant l'été a cependant suscité un rejet unanime des élus locaux, en raison notamment des choix d'affectation des différentes ressources de remplacement entre niveaux de collectivité, mais aussi des mécanismes de compensation envisagés. Ce projet conduisait à attribuer la majeure partie du nouvel impôt économique aux régions et départements ; et à assurer l'essentiel du financement des communes et intercommunalités à travers la fiscalité reposant sur les ménages.

Les associations de maires et de Communautés ont contesté ces choix d'affectation qui aboutiraient, selon elles, à rompre le lien existant entre les entreprises et leurs territoires d'implantation. Très investies dans l'accueil et le soutien des activités économiques, les intercommunalités revendiquent une part plus importante du nouvel impôt. Le gouvernement a récemment pris acte de cette volonté et renvoyé au Parlement la responsabilité de ces arbitrages.

PERRINE JUSART

« Métropoles : dynamiser et promouvoir tous les territoires »

TRIBUNE

Maire de Clermont-Ferrand et président de l'agglomération, Serge Godard veut hisser l'aire urbaine clermontoise et ses 430 000 habitants – qui pèsent 70 % de la population du Puy-de-Dôme – au statut de métropole pour le Massif central. Afin d'assurer l'avenir de ce territoire.

DR

Serge Godard, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Communauté.

A l'heure de la redistribution des cartes de l'économie mondiale, alors que nous devons faire face à une crise économique et environnementale inédite par son ampleur, organiser les territoires pour préparer l'avenir s'avère un enjeu stratégique. Il n'est plus admissible de continuer à favoriser l'étalement urbain, beaucoup trop cher pour les citoyens et beaucoup trop nocif pour notre environnement.

Les aires métropolitaines concentrent les grandes fonctions économiques, administratives et politiques. Elles participent au développement des régions par leur capacité d'entrainement et leur rayonnement. Les collectivités ont la responsabilité de faire vivre les territoires. Elles doivent être dotées des outils nécessaires à leur attractivité. C'est parfois une question de survie pour certaines d'entre elles, qui doivent faire face à un défi démographique majeur. La réforme territoriale qui se profile s'inscrit donc dans ce mouvement historique, même si je n'en partage pas tous les aspects. Elle propose notamment la création de métropoles dotées des compétences et de la légitimité politique nécessaires à leur développement.

C'est bien l'attractivité de nos régions qui est en jeu, et donc l'économie, l'emploi et le développement social pour l'ensemble de la population française. A l'échelle du Massif central et de l'Auvergne, l'enjeu est majeur : soit notre territoire se structure autour d'une métropole forte, soit il disparaît du concert des régions européennes.

De nombreux atouts pour répondre aux défis futurs

Cette métropole existe : avec une aire urbaine de 430 000 habitants, un tissu économique et industriel dense et dynamique, des centres de recherche de haut niveau, deux universités et 30 000 étudiants. Sans oublier un CHU réputé, une centralité illustrée par une création et une diffusion culturelle intenses et des équipements sportifs de dimension européenne. Classée 80e en terme d'attractivité parmi les 180 plus grandes agglomérations européennes, la métropole clermontoise détient le potentiel pour préparer son avenir et dynamiser celui de sa région. Encore faut-il qu'on lui en donne les moyens !

Lors des premières discussions du projet de réforme territoriale, la création de onze métropoles a été proposée avec un seuil de 450 000 ou 500 000 habitants. Pour leur part, le député André Vallini (Isère) et le sénateur Pierre Mauroy (Nord), membres de la commission Balladur, penchaient pour la création d'une vingtaine de métropoles. Plutôt que de prendre le risque d'alimenter une polémique sur le champ de compétences concurrentielles avec le département ou sur le seuil démographique à fixer, je pense qu'il convient plutôt de réfléchir et d'évaluer le rapport réel entre la ville-centre et son département. Ainsi, l'aire urbaine clermontoise représente 70 % de la population du département Puy-de-Dôme.

Au final, il me semble pertinent d'abaisser le seuil de population nécessaire pour la création d'une métropole, mais aussi de prendre en compte les fonctions de centralité. Dotés d'une véritable métropole, favorisant l'arrivée du TGV dans notre région, nous serons ainsi prêts à faire face aux défis futurs. Pour Clermont, l'Auvergne et le Massif central.

SERGE GODARD

« Les Communautés représentent une forme pertinente de coopération »

PERSPECTIVES

En cinquante ans, l'agglomération de Chambéry n'a cessé d'évoluer. Son président, Louis Besson, revient sur les différentes étapes et évoque les enjeux, locaux et régionaux, auxquels elle devra répondre d'ici 2020.

Chambéry métropole accueille la 20e convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF). Quelle place donnez-vous aux Communautés aujourd'hui ?
L'accueil de cette convention est un double événement. D'abord parce que le contexte est celui d'un débat intense sur l'évolution des structures territoriales, mais aussi parce que les Communautés représentent une forme pertinente de coopération. A ces deux titres, nous ne doutons pas que des débats essentiels marqueront cette 20e convention nationale, que nous sommes très honorés d'accueillir.

Ancien district urbain, Chambéry métropole a fêté ses cinquante ans en 2007. Quel regard portez-vous sur l'évolution de votre intercommunalité ?
Chambéry a connu les formes de coopération du syndicat intercommunal à vocations multiples, puis du district urbain avant d'évoluer, en 2000, en communauté d'agglomération. A chaque étape, les compétences et le territoire se sont élargis. Cela témoigne d'un véritable enracinement de la démarche et d'un bon esprit de coopération, conforté par notre souci constant de rapprocher les points de vue afin de parvenir à des conclusions partagées.

En 2006, Chambéry métropole est passée de 16 à 24 communes. Qu'est-ce qu'a changé l'arrivée de ces communes à dominante rurale ?
Le cœur de l'agglomération chambérienne est de longue date impliqué aux côtés de certaines de ces huit communes, qui jouent un rôle important dans l'accueil touristique des populations urbaines. La complémentarité était, de ce fait, une dimension vécue avant que ne s'élargisse le périmètre de la communauté d'agglomération. Depuis 2006, Chambéry métropole s'étend sur 26 307 hectares, entre 240 m et 1 845 m d'altitude.

> « Assumer durablement notre fonction de « porte » vers l'Italie et les pays balkaniques »

Vous avez défini un projet d'agglomération pour 2020. A quels grands enjeux territoriaux répond-il ?
Pour me limiter aux seuls enjeux territoriaux, je les citerai à plusieurs niveaux. Celui du programme local de l'habitat (PLH) d'abord, avec une répartition équilibrée de l'offre locative sociale destinée à faire face à l'accroissement de population. Il y a également celui des transports avec une mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU), avec un usage partagé d'axes majeurs de voiries et des aménagements favorisant la plurimodalité. Autre enjeu : celui de la création et de la densification de parcs d'activités économiques pour concourir au développement d'activités tout en étant économe du foncier. Et, enfin, celui de la prévention des crues avec des aménagements de rivières s'accompagnant d'une renaturation de leur lit.

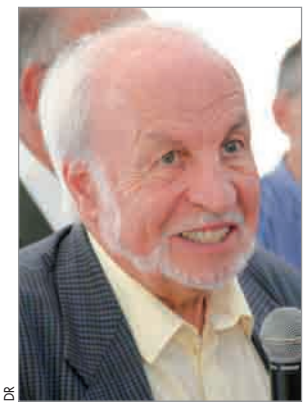

DR

Louis Besson.

Parmi les enjeux territoriaux de l'agglomération chef-lieu de la Savoie, soulignons également le projet exceptionnel qu'est celui de la future ligne ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin. Nous voulons nous y préparer en créant dès maintenant un pôle multimodal autour de la gare de Chambéry. Avec un dossier de cette dimension, notre agglomération porte un enjeu territorial essentiel, non seulement pour assumer durablement sa fonction de « porte » de l'Italie et des pays balkaniques, mais également pour une meilleure qualité de l'air, comme y aspirent tous ses habitants.

www.chambery-metropole.fr

Publireportage